

POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

APPEL A PROJETS 2026

Date de lancement : **12 janvier 2026**

Date de clôture : **15 septembre 2026**



France
Travail



Cofinancé par
l'Union européenne

Contexte

Être solidaires, pour le Département, ce n'est pas l'exercice d'une compétence, c'est un choix qui se manifeste par la **promotion d'une société où la place de chacun est reconnue sans distinction, sans jugement**. C'est un choix qui se manifeste par l'impérieuse nécessité d'être aux côtés de tous, encore plus aujourd'hui qu'hier. C'est une obligation, également, de **garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement de tous**, à tous les moments de la vie – depuis la prime enfance, jusqu'au grand âge – en s'assurant aussi de l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est un devoir collectif, enfin, de se **fédérer pour développer toutes les solidarités**, en s'appuyant sur les professionnels, tellement engagés au quotidien, en mobilisant activement tous les partenaires qui œuvrent à nos côtés.



La loi positionne le Département comme chef de file des solidarités. Ce rôle impose aujourd'hui de se donner les moyens de répondre aux besoins de toutes et tous, quelles que soient les situations. Avec le Pacte des solidarités humaines, le Département se mobilise et soutient toutes celles et ceux pour qui l'incertitude ne peut rester fatalité.



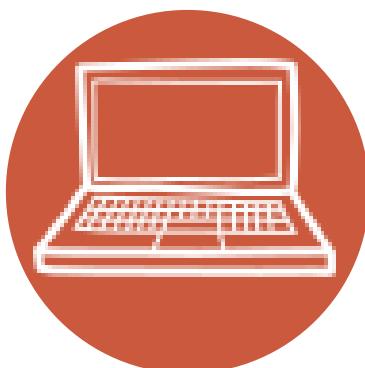
Le Pacte des solidarités humaines fixe les grandes orientations et prend des engagements dans le cadre de la politique d'accès au logement, à l'emploi et celle relative à l'action sociale de proximité. **Le Schéma départemental d'inclusion est la déclinaison opérationnelle**, sur le champ des politiques d'accès et de maintien dans le logement, d'insertion et de lutte contre les exclusions du Pacte des solidarités humaines.

DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Tout porteur de projets souhaitant déposer une demande devra se rendre sur la plateforme départementale « **E-partenaire** », excepté pour les dispositifs suivants :



- *FSL – Mission prévention des expulsions par l’intermédiaire d’un numéro vert (fiche 2.2).*
- *FSL – Action de sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique auprès des professionnels intervenant à domicile (fiche 2.11)*
- *FSL – Précarité énergétique : actions de prévention à destination des ménages (fiche 2.12)*
- *FSL – Animation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et coordination des grands passages (fiche 2.13)*
=> Pour ces 4 dispositifs un dossier sous format Word, à disposition sur le site internet du Département, sera à compléter.
- *Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi (fiche 3.7).*
=> Pour ce dispositif, un dossier sera à déposer sur la plateforme « Démarche simplifiée » : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>



Pour la plateforme dématérialisée « E-partenaire » et pour les personnes n'ayant pas de compte créé, une demande d'ouverture de compte doit être faite auprès des services du Département, via le lien suivant :

<https://www.pasdecalais.fr/Vos-demarches-en-ligne/Demande-d-ouverture-de-compte-e-Partenaire-et-grand-angle>.

Une fois le compte créé, le porteur peut se rendre sur la plateforme en cliquant sur ce lien :

<https://portailpartenaire.pasdecalais.fr/Extranet/>. Le support d'utilisation de la plateforme « E-partenaire » est joint en annexe.

En fonction des dispositifs



Publics

- Aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), résidant dans le Département du Pas de Calais ;
- Aux jeunes de -26 ans en précarité, résidant dans le Département du Pas de Calais ;
- Aux personnes ne percevant plus le Revenu de Solidarité Active mais toujours en parcours d'insertion du Département ;
- Aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement.



Périmètre d'intervention

- L'ensemble du Département
- Une attention particulière au Bassin Minier au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).
- Certains dispositifs ont un périmètre d'intervention plus limité.



Durée

- Appel à projets : du **12 janvier 2026 au 15 septembre 2026** maximum.
- Dispositifs : entre le **1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027** maximum.



AXE 1 : PARCOURS ACCOMPAGNEMENT RSA

Proposer un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des bénéficiaires



Globalement les dispositifs de cet axe cherchent à atteindre plusieurs objectifs :

- L'orientation/réorientation rapide et ciblée des bénéficiaires du RSA qui n'auraient pas pu compléter les données socio-professionnelles (DSP) ;
- La dynamisation/redynamisation des parcours par le biais d'accompagnements adaptés et répondant aux besoins des bénéficiaires et aux attentes de la loi pour le plein emploi.



AXE 1: PARCOURS ACCOMPAGNEMENT RSA

5 dispositifs sont proposés au sein de cet axe :



- 1.1 Dynamisation des parcours : accueil et accompagnement remobilisation sociale intensive des bénéficiaires du RSA
- 1.2 Accompagnement remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA
- 1.3 Accompagnement social et professionnel intensif des bénéficiaires du RSA
- 1.4 Accompagnement spécifique santé des bénéficiaires du RSA
- 1.5 Accompagnement spécifique gens du voyage



Axe 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire



Le Département intervient de manière très large dans le champ du logement et de l'accompagnement budgétaire.

Ainsi, il soutient massivement l'accès et le maintien dans le logement des publics du PDALHPD et déploie, à ce titre, une stratégie d'information des publics sur leurs droits et obligations. Il dispose notamment pour cela du Fonds Solidarité Logement (FSL), outil financier du PDALHPD.

Le Département est également un acteur moteur en terme d'accès et de maintien dans le logement des jeunes. Il accompagne plus largement les publics « jeunes » au travers d'un ensemble des mesures destinées à faciliter leur orientation et à la proposition de solutions logement adaptées à leurs besoins.

Plus récemment et de manière volontaire, le Département s'est engagé pour accompagner les ménages qui rencontrent les parcours « logement » les plus complexes en mettant en œuvre le Logement d'abord

AXE 2 : PARCOURS LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE



13 dispositifs sont proposés au sein de cet axe :

- 2.1 Missions d'information sur le logement en faveur des habitants du Pas-de-Calais
- 2.2 FSL Mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert
- 2.3 Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique des logements de propriétaires occupants précaires (ASTRE)
- 2.4 Accompagnement Logement d'Abord ADSL
- 2.5 Accompagnement Logement d'Abord VIAL
- 2.6 Accompagnement Logement d'abord ENVAUL
- 2.7 Accompagnement Logement d'abord - territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois
- 2.8 Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord
- 2.9 Observatoire social jeunes en situation de précarité
- 2.10 Equipes mobiles prévention des expulsions locatives
- 2.11 FSL Action de sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique auprès des professionnels intervenant à domicile
- 2.12 FSL Précarité énergétique : actions de prévention à destination des ménages
- 2.13 FSL Animation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et coordination des grands passages



AXE 3 : PARCOURS INSERTION EMPLOI



Remobiliser vers l'emploi pour les personnes connaissant des difficultés majeures sans perspectives concrètes et apporter des réponses « sur-mesure » pour celles et ceux pour qui l'opportunité d'embauche est une réalité.

Les dispositifs proposés au sein de cet axe illustrent une partie de l'offre de services offerte par le Département pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires.



AXE 3 : PARCOURS INSERTION EMPLOI



14 dispositifs sont proposés au sein de cet axe

- 3.1 Accompagnement dans l'emploi
 - 3.2 Préparatoires à l'emploi
 - 3.3 Évaluation des compétences
 - 3.4 Découverte des métiers du BTP
 - 3.5 Mobiliser et développer les clauses ERBM
 - 3.6 Actions innovantes en faveur de la mobilité solidaire
 - 3.7 Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi
 - 3.8 Premières Heures
 - 3.9 Action spécifique handicap
 - 3.10 Action santé employabilité
 - 3.11 Aide à l'encadrement dans les Association intermédiaires
 - 3.12 Aide à l'encadrement dans les espaces naturels sensibles
 - 3.13 Actions d'insertion innovantes
 - 3.14 Accompagner autrement





AXE 4 : PARCOURS INCLUSION JEUNES

L'accompagnement des jeunes a été inscrit comme l'une des priorités du projet de mandat. Accompagner la jeunesse la plus vulnérable est une ambition forte du Pacte des solidarités humaines.



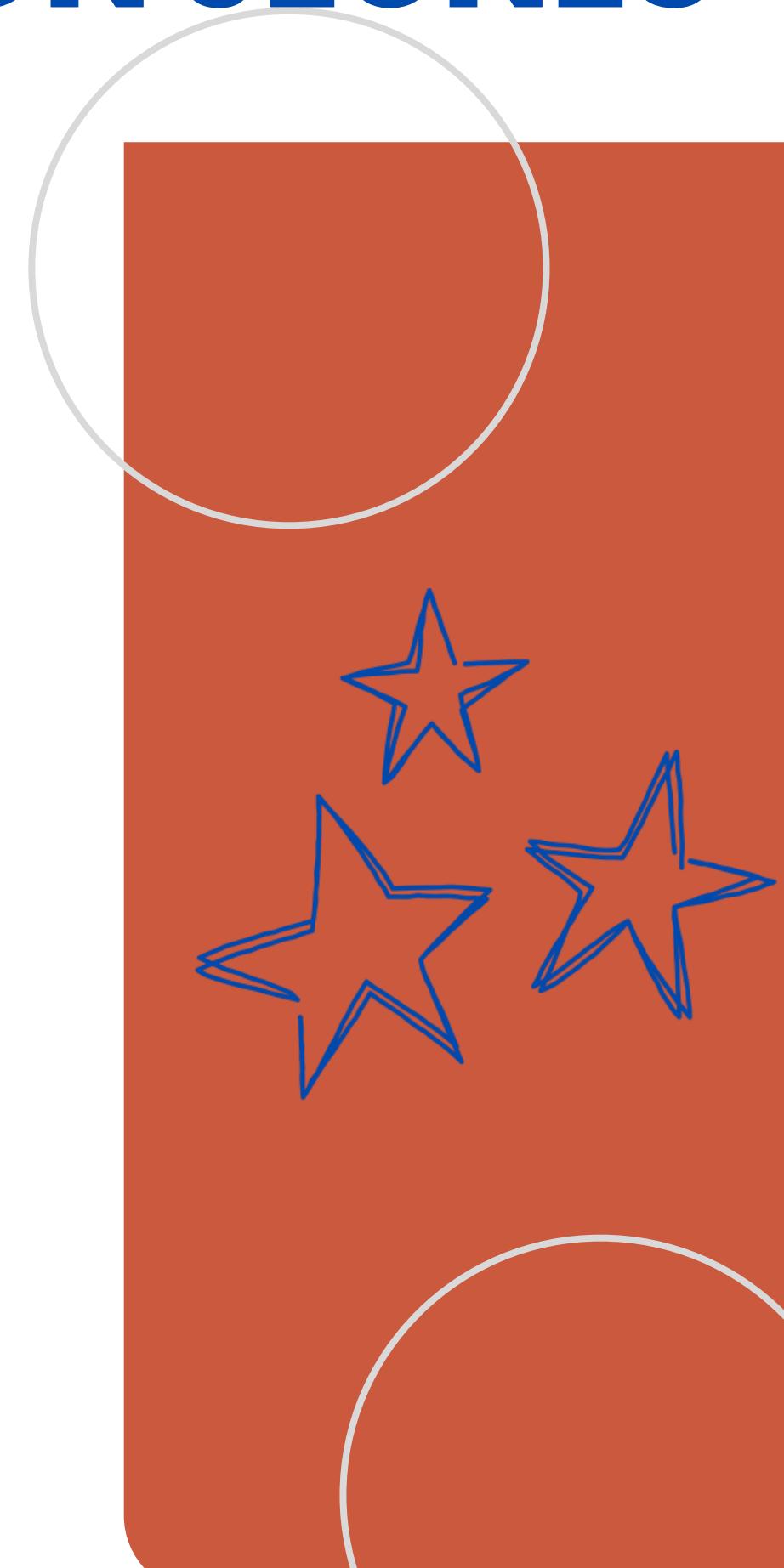
- Assurer un accueil et un accompagnement de qualité leur permettant de réussir leur intégration dans le monde économique ;
- Créer un lien de confiance : sécuriser le parcours du jeune, autour d'un interlocuteur identifié et accepter le droit à l'erreur ;
- Rendre les jeunes autonomes : apporter une réponse concrète aux jeunes ;
- Donner à tous les jeunes les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs.



AXE 4 : PARCOURS INCLUSION JEUNES

7 dispositifs sont proposés au sein de cet axe :

- 4.1 Projets collectifs jeunesse (FAJ collectif)
- 4.2 Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans
- 4.3 Eviter les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (coordo ASE)
- 4.4 Des « Solutions Logement » pour les jeunes primo-locataires de moins de 30 ans
- 4.5 Des « Solutions Logement » pour les jeunes en situation de précarité
- 4.6 Guichet unique Logement des jeunes
- 4.7 Accompagnement au logement autonome pour les jeunes en situation de grande précarité



AXE 5 : CONTREPARTIES FSE



Remobiliser vers l'emploi les personnes connaissant des difficultés majeures sans perspectives concrètes et apporter des réponses « sur-mesure » pour celles et ceux pour qui l'opportunité d'embauche est une réalité. Pour soutenir la réussite des parcours, il est nécessaire de continuer à déployer une offre de service dynamique pour lever les freins à l'insertion, l'accès et le maintien dans le logement et à la reprise d'activité.

Ces dispositifs s'adressent aux porteurs œuvrant dans le champ de l'insertion du territoire départemental afin de recueillir leurs propositions d'actions et répondant conjointement à l'appel à projets FSE+/FTJ.



AXE 5 : CONTREPARTIES FSE



11 dispositifs sont proposés au sein de cet axe :

- 5.1 Contrepartie FSE _ Dynamisation des parcours : accueil et accompagnement remobilisation sociale intensive des bénéficiaires du RSA
- 5.2 Contrepartie FSE _ Accompagnement social et professionnel des BRSA
- 5.3 Contrepartie FSE _ Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante
- 5.4 Contrepartie FSE _ Coach jeunesse
- 5.5 Contrepartie FSE _ Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI ; CE ; UEUT)
- 5.6 Contrepartie FSE _ Ingénierie de projets soutien des SIAE
- 5.7 Contrepartie FSE _ Actions en faveur de la mobilité inclusive
- 5.8 Contrepartie FSE _ Appui aux dispositifs d'insertion
- 5.9 Contrepartie FSE _ Nouveaux modes d'accompagnement
- 5.10 Contrepartie FSE _ Mobiliser et développer les clauses
- 5.11 Contrepartie FSE _ Coordinateurs Logement d'abord